Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260320-2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le VINGT MARS à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU après son installation en qualité de Maire,

Présents : M SIOU Raymond – Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique – Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFFRÉDO Catherine – MM GOURMELEN Mickaël – LE GAL Stéphane – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra

Excusé : M NOGRÉ Jérémy (procuration à M SIOU)

Secrétaire de séance : Mme Alexandra VISDELOUP

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
16/03/2026	11	10	1	11

N° 2026/05

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoints, celui-ci ne pouvant pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 pour la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

L'assemblée, unanime,

Décide de fixer le nombre d'adjoints à 2.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Raymond SIOU

La secrétaire de séance
Alexandra VISDELOUP

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL 56 (Morbihan)